

Numéro	19
Objet	AVENANT – GROUPEMENTS DE COMMANDES
Rapporteur	William HANDEL

Date de convocation et d'affichage : 01 octobre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 111
- Votants (présents + pouvoirs) : 126

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BACHMANN Jean-Marie, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GOJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Amand, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, OUDIN Michel, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLER Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BAUDOUX Bruno à HONORÉ Nicolas, BILLET André à RAGUIN Jacky, BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUDADI Rachida à François MANDELLI, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, DAHDOUH Fadi à FRAENKEL Stéphanie, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GERARD Fabien à HENRI Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEYMBERGER Brigitte, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, SERRA Frédéric à BOISSEAU Dominique, SOMSOIS Hervé à LE CORRE Marie, THOMAS Christine à BRET Marc.

**Excusés :** BAZIN-MALGRAS Valérie, BECARD Francis, DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, MEIRHAEGHE Sonia, MONTAGNE Jean-Jacques, POVEZ Kevin, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
126		126		

Le Conseil communautaire approuve à la l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

## AVENANT - GROUPEMENTS DE COMMANDES

**Exposé :****1. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, L'EPA LA MAISON DU BOULANGER ET LA VILLE DE TROYES CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX**

La Ville de Troyes, la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et l'EPA Maison du Boulanger ont conclu, le 3 septembre 2021, une convention de groupement de commandes portant sur des prestations d'entretien et de nettoyage de leurs locaux respectifs.

Il convient par le présent avenant de préciser les modalités de lancement spécifique au lot n° 17 « Gradins Stade de l'Aube » pour l'entité TCM.

En effet, s'agissant dudit lot, en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, ce dernier sera réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article [L. 5213-13](#) du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article [L. 344-2](#) du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes.

Le projet d'avenant audit groupement de commandes est joint en annexe.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Troyes, EPA La Maison du Boulanger et Troyes Champagne Métropole portant sur les prestations de nettoyage des locaux.**
- 2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LA VILLE DE TROYES CONCERNANT L'ACHEMINEMENT ET LA DISTRIBUTION DES COURRIERS ET DES COLIS**

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont conclu, le 10 février 2020, une convention de groupement de commandes en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de l'acheminement et de la distribution des courriers et colis de chaque entité affranchis au préalable.

Il était convenu que Troyes Champagne Métropole assumerait le rôle de coordonnateur du groupement et aurait, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire, de la notification dudit accord-cadre jusqu'à son exécution.

Il convient par le présent avenant de préciser à l'article 5.2 de ladite convention les missions qui incombent au coordonnateur pendant l'exécution du contrat comme suit :

***Il exécute pour le compte des membres du groupement le marché public, ainsi que tous les actes en découlant, tels que les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants, postérieurs à la notification du marché.***

Le projet d'avenant audit groupement de commandes est joint en annexe.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole portant sur les prestations d'acheminement et distribution des courriers et des colis.**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le 11/10/2021  
Affichée le 11/10/2021  
Pour le Président et par délégation  
Le Chef de Service  
Affaires Juridiques, Contentieux et Assemblées  
Thomas NACRIER  
